

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 01 Décembre 2025

Président : M. FOPPIANI
Présents : Mme GUILIANI – M. MONNEY

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
- La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

53498794 – SAINT MAURICE AJ 1 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 08/11/2025

Courriels en date des 25/11/2025, 27/11/2025, 01/12/2025 de SAINT MAURICE AJ 1 et de RUNGIS US 2 du 28/11/2025 informant de la non-attribution fixe de créneaux de gymnase par la Municipalité de Saint-Maurice.

La commission :

- Reporte la rencontre au 14/12/25.
- Reste en attente d'informations du club et de la Municipalité du nouveau créneau des matchs du club de SMAJ au 1^{er} Janvier 2026, sans information les matchs seront déclarés perdus pour « raisons administratives ».

53498803 – CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 2 / BOISSY UJ 1 Futsal D1 du 06/12/2025

Courriel du club de CHAMPIGNY CF en date du 01/12/2025 demandant le report du coup d'envoi de la rencontre à 16h.

La commission valide le report de l'horaire du coup d'envoi à 16h (1h). Prévenir l'équipe adverse

FUTSAL D2

54778511 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2-B du 08/11/2025 reporté au 16/12/2025

La commission constate deux rencontres programmées le même jour pour l'équipe LES GRANDS DU QUARTIER 1 le 09/12/2025.

La commission reporte la rencontre au 16/12/2025. Prévenir l'équipe adverse

54778505 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2-B du 18/10/2025 reporté au 02/12/2025

Courriel en date du 01/12/2025 de l'équipe LES GRANDS DU QUARTIER 1 avec le courriel de la Municipalité informant d'un mouvement de grève le 02/12/2025 (gymnase fermé).

La commission reporte la rencontre au 20/01/2026. Prévenir l'équipe adverse

MATCHES REMIS

54778508 – VENOM FUTSAL 1 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B du 10/10/2025 reporté au 12/12/2025

54778511 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2-B du 08/11/2025 reporté au 16/12/2025

54778516 – GENTILLY AC 2 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B du 22/11/2025 reporté au 20/12/2025

54778505 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2-B du 18/10/2025 reporté au 20/01/2026

COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

Le premier tour de la Coupe du Val de Marne Senior Futsal se déroulera au cours de la semaine du 12 au 18 janvier 2026.

La commission effectuera le tirage au sort lors de sa réunion du 15/12/2025.

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1er Appel de Feuille de Match

N°54778411 : C'NOUES 2 / FUTSAL CLUB CHOISY 1 Futsal D2-A du 23/11/2025